

Printemps de l'Apprentissage dans le Gers : une initiative de la Région Midi-Pyrénées



L'apprentissage : un moyen de formation particulièrement adapté aux métiers de l'agriculture

L'apprentissage est une voie de formation particulièrement adaptée aux formations professionnelles, qui se traduit par un fort taux d'insertion professionnelle des apprentis. Face aux difficultés que rencontrent de nombreux jeunes sur le marché du travail, l'apprentissage représente une voie privilégiée.

Cette formation, valorisée par les employeurs, allie enseignement théorique et expérience en entreprise. Elle permet d'obtenir un diplôme reconnu, du CAP au niveau Master et ingénieur. Signer un contrat d'apprentissage, c'est à la fois, former les futurs actifs de l'agriculture et contribuer au maintien et ou au développement des exploitations agricoles.

A l'occasion du Printemps de l'apprentissage, de nombreuses opérations sont organisées afin de faire découvrir cette voie d'accès à l'emploi (journées portes ouvertes des CFA, présentation de métiers, visites d'établissements, etc.).

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

C'est un contrat de travail de type particulier, à terme certain. Il associe une formation dispensée dans une entreprise et des enseignements dispensés pendant le temps de travail dans un Centre de Formation d'Apprentis Agricoles (CFAA).

Vous avez entre 16 et 25 ans

Pourquoi choisir cette voie de formation ?

- Pour :
- vous former tout en travaillant et acquérir une expérience professionnelle grâce à l'alternance entreprise/CFA,
 - signer un premier contrat de travail ; votre rémunération sera fonction de votre âge et de votre année de formation (voir tableau ci-dessous),
 - accéder au monde du travail tout en continuant vos études,
 - vous former par l'apprentissage quel que soit le niveau de diplôme, du CAPA au diplôme d'ingénieur

Quelles sont les conditions pour être apprenti ?

- Etre âgé de 16 à 25 ans. Des dérogations à ces limites d'âge sont possibles sous certaines conditions,
- signer un contrat de travail avec une entreprise d'une durée de un à trois ans.

Quelles sont les démarches à réaliser ?

- Trouver un employeur
- Signer le contrat
- L'employeur s'assurera que toutes les démarches administratives sont réalisées.

SALAIRE BRUT MENSUEL MINIMUM (SMIC)

Année du contrat	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
AGE	% du SMIC		
16-17 ans	25 %	37 %	53 %
18-20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et plus	53 %	61 %	78 %*

Vous êtes chef d'entreprise

Pourquoi prendre un apprenti ?

- Participer pleinement à la formation d'un futur actif de l'agriculture, - transmettre vos savoirs et savoir-faire,
- contribuer au renouvellement des actifs de la profession,
- faciliter l'accès au métier à un public issu d'un autre milieu,
- former un salarié, un repreneur ou un associé potentiel pour votre entreprise,
- intégrer progressivement ce nouvel actif sur votre entreprise.

Quels sont vos engagements en tant que maître d'apprentissage ?

- Former l'apprenti en partenariat avec le CFAA : participer aux rencontres pédagogiques proposées ; expliquer, faire réaliser et évaluer les activités prévues dans l'entreprise.
- Appliquer le contrat de travail dans le respect du code du travail et de la convention collective en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité.

Comment êtes-vous accompagnés dans cette fonction ?

- Aides financières : Aide à l'embauche et aide au soutien à l'effort de formation accordée par le Conseil Régional, exonération de cotisations, crédit d'impôt (voir détails sur la prochaine Volonté Paysanne n° 1211 à paraître le 27 avril 2012).
- Conseil à l'élaboration du contrat réalisé par la Chambre d'Agriculture et le CFA.

Où se renseigner

Information sur les contrats d'apprentissage :

- Pôle Apprentissage de la Chambre d'Agriculture du Gers, Tél. 05.62.61.78.82.
- Information techniques et réglementaires à paraître sur la Volonté Paysanne du 27 avril 2012.

Contact et visiter sur demande les Centres de Formation re-

cevant des apprentis dans notre département :

- CFA de Lavacant
- CFPPA de Mirande
- Lycée de Riscle
- * Pierre Daran, Directeur du CFAA du Gers au 05.62.61.52.25.
- Ecole des Métiers :
- * Service Apprentissage/CAD - 05 62 61 22 35

Forum apprentissage

Mercredi 4 juillet
de 9 h 30 à 13 h, à
L'Ecole des Métiers à Pavie

- Témoignages d'apprentis et des maîtres d'apprentissage.
- Découverte des métiers
- Rencontre avec les CFA et centres de formation
- Aide à la recherche de maîtres d'apprentissage.

Quelles formations pour quels métiers ?

● Le Centre de Formation des Apprentis Agricoles du Gers Lavacant à Pavie prépare aux métiers :

- De l'Agriculture, de l'horticulture, de la vigne et du paysage
- Des services aux personnes
- De l'agroalimentaire

SERVICES EN MILIEU RURAL

- * CAPA SMR : Services en Milieu Rural

POLYCLTURE ELEVAGE

- * CAPA PAUM : Productions Agricoles Utilisation de Matériels

HORTICULTURE ET TRAVAUX PAYSAGERS

- * CAPA TP : Travaux Paysagers
- * CAPA Horti : Productions Horticoles - Florales et Légumières

VITICULTURE

- * CAPA VV : Vigne et Vin - Site de Riscle
- * CS Commercialisation des Vins Site de Riscle
- * BTSA VO : Viticulture oenologie - Site de Riscle

GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- * BP REA : Responsable d'Exploitation Agricole - site de Mirande

- * BTSA ACSE : Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation

INDUSTRIES AGRO ALIMENTAIRES

- * Bac Pro BIT : Bio-Industries de Transformation (en collaboration avec l'IFRIA)

- * CS : Production, Transformation et Commercialisation des produits fermiers - Site d'Auch Lavacant - Site de Mirande

- * BTSA STA : Sciences et Technologies des Aliments (en collaboration avec l'IFRIA)

Contact et renseignements : Pierre Daran, Directeur du CFAA du Gers : 05.62.61.52.25.

- L'Ecole des Métiers à Pavie, prépare à des formations en machinisme agricole.

MACHINISME

- * CAP : Maintenance des matériels option tracteurs et matériels agricoles
- * MC : Maintenance et contrôle des matériels
- * Bac Pro : Maintenance des matériels option tracteurs et matériels agricoles
- * BTS : Maintenance Agro équipement

Contact : Ecole des Métiers, Service Apprentissage/CAD - 05 62 61 22 35

Lexique :

- CFAA : Centre de Formation d'Apprentis Agricoles
- CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (niveau V)
- CS : Certificat de Spécialisation (niveau IV)

- BP : Brevet Professionnel (niveau IV)
- BTSA : Brevet Technicien Supérieur Agricole (niveau III)
- IFRIA : Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires
- MC : Mention Complémentaire